

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt deux

Le Vingt-et-un Janvier , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2022

PRESENTS : FROMENT R., BOURNEL P., ROBIN A., SUREAU M., GROLEAU D., TRAVAUX J., ADAM V., SOUCEK N. KLEIN-ARRIGHI A-C,

ABSENT : FERREIRA S, ARCHAMBAUD M, CLOCHETTE S. (excusées)

Secrétaire de séance : Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme FERREIRA Sandrine à Mr BOURNEL Paul

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme CLOCHETTE Sylvie à Mme ROBIN Annie

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 Décembre 2021
- Contribution annuelle au Sydev pour la maintenance de l'Eclairage Public
- Proposition de prestation du Laboratoire de l'environnement et de l'Alimentation de la Vendée
- Paiement cotisations annuelles des assurances à l'Agence AREAS
- Contribution 2022 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée
- Loyer Commercial de la boulangerie
- Subvention Eco Pass
- Achat d'un lave vaisselle à la cantine communale
- Achat d'une vitrine extérieure
- Etude géotechnique pour le projet de construction de La passerelle
- Adhésion CAUE 2022
- Vente du lot 28, au lotissement de La passerelle
- Proposition de groupement de commande fourrière animale
- Projet Conseil Municipal de Jeunes
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Accepte le paiement de la contribution annuelle de travaux de maintenance d'Eclairage Public d'un montant de 3 376.52 € pour 2022
- Accepte la proposition de prestation du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, d'un montant de 639.71 €
- Accepte le paiement aux assurances AREAS des montants suivants :
 - Contrat Bris de machines, montant à régler : 450.00 €
 - Contrat Responsabilité Civile : 1 456.00 €
 - Contrat Incendie des communes : 6 291.00 €
 - Contrat protection juridique : 826.00 €

- Accepte le paiement de la contribution au SDIS De la Vendée d'un montant annuel de 13 338.86 €
 - Décide de prolonger la gratuité du loyer commercial de la boulangerie pour la période du 1^{er} Février 2022 au 30 Avril 2022
 - Décide d'accorder 10 Eco Pass aux personnes devenant propriétaires d'un lot dans le lotissement de La Passerelle, (Eco pass réservé aux primo accédants et répondant au plafond de ressources du prêt à taux zéro)
 - Valide les achats suivants :
 - o Lave Vaisselle + socle, montant HT : 2 727.39 €
 - o Panneau d'affichage pour les associations, montant HT : 635.54 €
 - Accepte la proposition d'étude géotechnique de l'entreprise AGGEOL, concernant la construction de la Passerelle sur le Canal du Clain, coût de l'étude : 2 240.00 € HT
 - Accepte d'adhérer au CAUE de Vendée, montant de l'Adhésion annuelle : 40.00 €
 - Autorise la vente des lots 28/29 et 30 dans le lotissement de la Passerelle
 - Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et ou dangereux avec la Société LE HAMEAU CANNIN.
 - Accepte la création d'un Conseil Municipal des Jeunes
 - Approuve le projet de construction d'un Skate Park et :
 - Sollicite une aide auprès de DRAJES
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et l'animation d'équipements sportifs à intervenir avec l'Ecole Publique et l'Association FC2 sud Vendée.
-
- ~~Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents liés à ces demandes~~

Questions diverses

Levée de séance à 22 h 45.